



Brocante PRINTEMPS 13 avril 2025
place de la fauconnière Seyssinet-Pariset
COMITE DES FETES

Date limite des inscriptions arrêtée au 03 avril (sous réserve que des places soient encore disponibles à cette date)

Ne sélectionner qu'un seul emplacement correspondant à votre choix de métrage.

Toutes erreurs (exemple : plusieurs choix d'emplacement, données erronées, 2 inscriptions pour la même personne,...) entrainera l'annulation de l'inscription.

PARTIE A REMPLIR PAR LES EXPOSANTS		
Tarif pour 1 emplacement de 2m linéaire : soit 1 place de parking ou équivalent		11€ <input type="checkbox"/>
Tarif pour 1 emplacement de 4m linéaire : soit 2 places de parking ou équivalent		20€ <input type="checkbox"/>
Tarif pour 1 emplacement de 6m linéaire : soit 3 places de parking ou équivalent		30€ <input type="checkbox"/>
Prénom : <i>(écrire en lettre majuscule)</i>		
NOM : <i>(écrire en lettre majuscule)</i>		
Adresse :		
Ville :		
Code Postal :		
N° de téléphone :		
Adresse mail : (écrire lisiblement) obligatoire pour être informé de votre n° de place		
N° de carte d'identité ou passeport:		
PAIEMENT		
Nom du titulaire du chèque: <i>(écrire en lettre majuscule)</i>		Espèce <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> à l'ordre: Comité des fêtes
Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance de la notice d'information et de réglementation de la brocante au verso.	Date :	Signature :



NOTICE D'INFORMATIONS ET DE REGLEMENTATIONS DE LA BROCANTE 2025

INFORMATIONS EXPOSANTS

Les exposants seront placés de 6h à 8h. En dehors de ces horaires, le Comité des Fêtes se réserve le droit de refuser le placement. Après 8 heures toutes les places réservées et non occupées seront mises à la disposition de l'organisation.

L'équipe du Comité Des Fêtes reste à votre écoute pour toutes autres informations, au stand "buvette et restauration" devant l'opticien Krys.

TARIFS

Tarif identique pour la journée **ou la ½ journée.**

Toute réservation faite est due et aucun remboursement, ni avoir ne sera fait pour quelque raison que ce soit.

INSCRIPTIONS/RESERVATIONS

Inscription :

- par internet en carte bancaire
- par papier avec depot dans la boîte aux lettres de la porte du CDF avec paiement joint (pas d'inscription par téléphone, ni par e-mail)

A PROPOS DES PLACES ACHETEES

Seuls les emplacements payés seront réservés et ne pourront être revendus.

L'emplacement doit être occupé par l'acheteur et non par un sous-locataire.

COMMENT CONNAÎTRE SON N° DE PLACE et SES LIMITES

Si vous êtes inscrits par internet, vous recevrez un mail avant le samedi 12 avril avec votre n° d'emplacement, dans le cas contraire si vous n'avez rien reçu, merci de nous contacter par mail à comitedesfetes-seyssinet@orange.fr

Sinon dès votre arrivée, merci de vous diriger vers les « placiers » qui vous donneront votre n° d'emplacement.

Pour chaque exposant, le numéro d'emplacement est inscrit sur la chaussée et est délimité par 2 traits peints en couleurs. Vous devez obligatoirement vous installer entre ces traits.

A PROPOS DES VEHICULES

Aucun véhicule ne devra stationner sur l'emplacement réservé aux exposants pour la vente et ne devra circuler sur les lieux de la brocante entre 8h et 16h, à l'exception des services de secours.

ASTUCES POUR NE RATER AUCUNE VENTE :

Faire le plein de pièces de : 0,10€ - 0,20€ - 0,50€ - 1€ - 2€, ainsi que quelques billets de : 5€ - 10€ - 20€.

Aucune monnaie ne sera faite à la buvette du CDF.

VENTES INTERDITES

Denrées alimentaires, boissons et utilisation de barbecue, ferrailles, objets très encombrants, les armes et articles dangereux sont interdits.

OU SE DIRIGER POUR SE RESTAURER ou SE RAFRAÎCHIR :

A votre disposition à côté de l'opticien KRYSS : la buvette du Comité Des Fêtes vous propose, toute la journée : Grillades/frites/hot dog, boissons fraîches ou chaudes.

AVANT VOTRE DÉPART DE LA BROCANTE

Nous vous demandons de ne laisser aucun détritrus sur les emplacements :

Bennes et poubelles sont prévues à cet effet sur différents lieux de la brocante.

EN CAS DE VOLS- DÉTÉRIORATION – DIVERS PROBLEMES

Le Comité Des Fêtes ne pourra être tenu responsable en cas de vol, casse, détérioration du matériel, ou de tout autre problème.

EN CAS D'INTEMPERIES

Le Comité Des Fêtes ne sera pas tenu de rembourser aux exposants, leur inscription en cas d'intempéries.

ORGANISATEUR et ORGANISATION DE LA BROCANTE

L'organisation de la brocante, puces, vide-grenier, est assurée par des bénévoles. Nous vous demandons de bien vouloir respecter les consignes mentionnées ci-dessus afin de leur simplifier la tâche au maximum. Merci d'avance.

Cette journée est sous la responsabilité du Comité Des Fêtes de la ville de SEYSSINET-PARISSET, du Président et de son équipe.